



Rectorat

**CONTRIBUTION DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE
AU BILAN A MI-PAROURS DU PRDF
2007 - 2011**

Le service public de l'Education nationale propose une contribution au bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011 en accord avec les politiques nationales d'éducation et le Projet académique 2005-2008 tout en prenant appui sur les orientations du PRDF.

L'objectif de réduction des inégalités est au cœur de l'action conduite pour réduire les inégalités territoriales, sociales, culturelles mais également de promotion de toutes les voies de formation.

Les éléments du bilan soulignent une profonde réorganisation des formations de la voie professionnelle induite par la rénovation de cette voie. Les perspectives tracées par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 portent sur une nécessaire évolution des compétences des jeunes sortants des systèmes de formation. C'est ainsi que progressivement l'offre de formation évolue pour qualifier et diplômé une classe d'âge, 100% au niveau V, 80% au niveau IV et faire en sorte que 50% diplômés de l'enseignement supérieur. L'évolution des diplômes engagée par les Commissions Professionnelle Consultatives (CPC) aboutit, aujourd'hui, à satisfaire cet objectif d'élévation des niveaux de qualification

En même temps, l'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale et continue participe à une meilleure égalité des jeunes face à l'insertion professionnelle et face à l'emploi en prenant en compte la demande sociale et économique de formation.

I./ Actions en lien avec la 1^{ère} orientation du PRDF

La carte des formations : évolution de l'offre de formation professionnelle initiale.

Les travaux conduits dans le cadre de l'évolution de la carte des formations trouvent aujourd'hui un aboutissement dans la constitution de pôles de compétences organisés autour d'une offre proposant des formations professionnelles allant du niveau V au niveau III. Il s'agit de renforcer la lisibilité et la fluidité des parcours de formation au sein de structures bénéficiant de plateaux techniques parfaitement équipés et en capacité de répondre aux exigences des évolutions technologiques.

La mise en œuvre progressive de la rénovation de la voie professionnelle marquée par la disparition des formations préparant au BEP et en parallèle l'augmentation de l'offre préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans est en cours. L'augmentation des capacités d'accueil en CAP se poursuit également pour permettre à tous les élèves l'acquisition d'un diplôme attestant une première formation professionnelle. Cette rénovation trouvera sa forme achevée en 2012-2013.

Prenant appui sur les évolutions en cours, la nouvelle offre de formation vise à répondre aux principes d'équité territoriale, de cohérence pédagogique des parcours de formation, d'équilibre et de complémentarité entre les formations scolarisant des élèves de statuts différents. La complémentarité de l'offre de formation professionnelle entre les systèmes de formation initiale scolaire et apprentissage justifie des expertises conjointes entre la Région et les autorités rectorales.

La création de baccalauréats professionnels nouveaux relevant des secteurs de l'alimentation, boucher traiteur, boulanger pâtissier, du secteur du merchandising visuel et plus largement des services participe de cet enrichissement de la carte des formations professionnelles. De même, les ouvertures de nouveaux diplômes de BTS des pôles de l'énergétique, du design de

produit et d'espace du notariat, du modélisme industriel s'inscrivent dans les orientations du PRDF.

Le lycée des métiers.

Le label « lycée des métiers », inscrit dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, permet aux lycées labellisés seuls ou en partenariat avec un autre lycée de s'engager dans une démarche qualité et de valorisation de la voie professionnelle.

Désormais, 34 lycées professionnels sont labellisés. L'effort doit se poursuivre pour que tous les lycées professionnels de Midi Pyrénées concernés par l'obtention du label se mettent en conformité avec les exigences du cahier des charges.

La banque des stages.

Enfin, tous les élèves de la voie professionnelle ainsi que les collégiens en classe de troisième, les parents, les établissements scolaires et les entreprises auront accès dès septembre 2009 à une banque des stages : <http://banquedestages.ac-toulouse.fr/>

Cette initiative tout en facilitant l'organisation pédagogique des périodes de formation, renforce les liens entre le monde de l'école et celui des entreprises. Elle s'inscrit dans une démarche qualitative au bénéfice de tous les élèves de Midi Pyrénées.

L'apprentissage à l'Education nationale.

Annoncé dans le courrier du 16 janvier 2006 préfaçant la contribution de l'Académie de Toulouse à l'élaboration du PRDF 2007-2011, les établissements publics locaux d'enseignement se sont engagés dans une politique volontaire de développement de l'apprentissage au sein de l'Education Nationale.

L'organisation départementale retenue, conjointement par le Conseil Régional et le Rectorat, a vu la création de 9 CFA départementaux : un dans chaque département et deux dans la Haute-Garonne. Cette organisation s'est enrichie de 29 UFA, l'ensemble assurant un maillage du territoire permettant une délocalisation des formations et, en conséquence, une réponse de proximité à un public, par nature, peu mobile.

Se référant aux critères de croissance et de performance, les résultats sont encourageants : les effectifs ont très fortement augmenté (+ 53 % depuis 2004), dépassant les objectifs fixés par le COM et les pourcentages de réussite aux examens voisinent, en moyenne, autour de 82 %.

De même, il a été constaté un taux moyen de rupture de contrats d'apprentissage de 16,75 % sur la période 2006/2008, bien inférieur à la moyenne régionale.

Le souci de répondre aux besoins de formation de publics aux origines diverses et très différentes ainsi que celui d'utiliser au mieux compétences et plateaux techniques génèrent des démarches ambitieuses des CFA de l'Education nationale, conformes aux attentes du PRDF.

C'est ainsi que se nouent de plus en plus de partenariats de formation avec les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et organismes gestionnaires hors Education Nationale ; Que dans un souci d'efficience des moyens dont disposent les établissements et dans le respect du minimum de huit apprentis défini comme règle d'ouverture d'une section par le Conseil Régional, il est déjà expérimenté des sections à publics mixés : formation continue / apprentissage – formation initiale / apprentissage – formation initiale / apprentissage / formation continue ; Que, encouragés par le Conseil Régional, les CFA de l'Education

Nationale souhaitent s'impliquer fortement dans l'accompagnement des publics en difficulté ainsi que ceux appelés « décrocheurs ».

C'est ainsi, que le projet d'implanter un dispositif de préapprentissage dans chaque CFA départemental de l'EN prend forme aujourd'hui. L'idée n'est pas de créer une entité « ex nihilo » mais de s'appuyer sur le réseau des EPLE pour que le jeune puisse se voir offrir une ou plusieurs familles de métiers grâce à un parcours adapté en fonction de ses choix et des ressources de formations locales.

L'offre de formation pourrait être adaptée à ces publics notamment en leur proposant un parcours sur deux années qui viserait plus particulièrement les « décrocheurs » de 5^{ème} et 4^{ème}.

Il pourrait prendre la forme d'une première année, pour les 14/15 ans, qui s'appuierait sur un dispositif PIM pour qu'ensuite ces jeunes en détresse scolaire puissent, naturellement, effectuer une 2^{ème} année dans un dispositif de préapprentissage de type CPA ou DIMA. Cette vision est aujourd'hui partagée avec les responsables régionaux des missions locales notamment pour accompagner vers la qualification ce public en difficulté scolaire et parfois sociale pour qui le cadre scolaire des apprentissages ne convient pas.

Participation à la qualification des demandeurs d'emploi

Dans le cadre des missions des EPLE, le réseau des GRETA de l'Académie de Toulouse répond aux besoins de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés et des chefs d'entreprises de Midi-Pyrénées. Ce sont plus de 22500 stagiaires accueillis annuellement en formation continue.

Les GRETA sont peu présents sur le Dispositif d'Accès à la Qualification (Déclic, Agir, ..) ainsi que sur les actions préparatoires qui visent un public sous qualifié. Il existe pourtant des compétences historiques et avérées sur ces problématiques, les GRETA interviennent sans difficulté sur les dispositifs de l'ANPE qui visent l'accompagnement dans l'emploi. En revanche les GRETA sont présents sur les formations qualifiantes. On observe malgré tout une forte résistance à permettre au réseau de GRETA d'intervenir sur le sanitaire et social, alors que le réseau des GRETA forme chaque année plus de 3900 stagiaires dans ce domaine.

Enfin, le dispositif FIER jusqu'alors réservé aux actions de niveau V gagnerait à évoluer pour accueillir des actions visant un public de niveau IV et III.

Le bilan fait apparaître des difficultés de juxtaposition des politiques publiques de l'emploi. C'est encore un frein à toute innovation dans ce domaine :

- il est quasiment impossible de faire coïncider des financements Etat, Région, ASSEDIC, même si l'on demande aux organismes de créer des plateformes multi partenaires et multi financements.
- il est quasiment impossible de mixer des publics sur un même dispositif, chaque financeur ayant ses règles liées au statut du stagiaire, à la durée, la période et au lieu de formation.
- alors que le diplôme reste une demande forte des stagiaires, la réponse est difficile à apporter, même si on propose une formation modulaire compatible avec le projet du candidat.
- Il est quasiment impossible d'articuler des cursus de formation nécessitant des financements publics et des financements privés (OPCA-entreprises..)

Enfin, dans un contexte de crise économique brutale et imprévisible qui entraîne une augmentation du chômage total ou partiel on peut se féliciter du projet « qualification plus » initié par la Région.

Cette initiative devrait ouvrir des voies de formations permettant en promotion sociale

de maintenir, et d'augmenter la qualification des salariés.
Le réseau des GRETA est mobilisé pour apporter une réponse formation adaptée.

Le Dispositif Académique de la Validation des Acquis (DAVA) acteur reconnu de la VAE en Midi Pyrénées.

Le DAVA de l'académie de Toulouse avec l'appui du réseau des lycées des métiers (en cours de certification de service AFAQ AFNOR) assure 3 grandes fonctions :

- L'accueil et l'information des demandeurs de VAE,
- La mise en place des actions de validation,
- l'accompagnement des candidats.

La validation des acquis de l'expérience présente plusieurs atouts pour les publics en recherche d'emploi (plus de 300 candidats Demandeurs d'emploi traités par an) ; dans certains cas c'est effectivement le moyen d'obtenir un diplôme, complémentaire à la qualification mais c'est aussi une étape qui favorise l'emploi. Le candidat découvre ses compétences professionnelles par l'analyse de ses pratiques professionnelles

Le positionnement est un outil pertinent pour réduire le temps de formation en prenant en compte l'expérience. Largement utilisé dans le cadre du PPQIP (Parcours Personnalisé pour l'Insertion et la Qualification Professionnelles), ce dispositif mis en œuvre par l'académie et pris en charge par le DAVA augmente les chances des publics les plus fragilisés d'obtenir une certification de niveau V.

Assurer le même service sur l'ensemble du territoire avec efficience oblige à innover.
C'est ainsi que le nouveau Site National Internet « francevae » a pris forme et tient informé les candidats des dates des réunions d'information proposées par les 10 sites de proximité VAE de l'Académie.

Pour assurer le service de proximité, tant au niveau de l'information que de l'accompagnement des Candidats, le DAVA peut être amené à utiliser la visio-conférence, et un tout nouvel outil d'accompagnement à distance développé par le ministère de l'Education nationale.

En 2008, 214 jurys ont été mis en place par la Division des Examens et Concours. 1/3 des jurys ont été mis en place pour traiter de 1 à 3 candidas.

II./ Actions en lien avec la 2^{ème} orientation du PRDF

La formation ouverte et à distance : le réseau des GRETA à travers les sites des Antennes Rurales APP (SARAPP) participent au réseau des points d'accès à la FOAD voulu par la Région.

Dans le cadre d'une convention avec le GIP/FCIP, 40 points du réseau SARAPP font partie intégrante du réseau FOAD, et proposent à d'autres organismes de formation privés ou publics la possibilité d'accueillir et d'accompagner les stagiaires dans les antennes SARAPP pour certaines modalités pédagogiques de leur parcours.

Cette mutualisation des moyens fait partie intégrante de la politique de développement du réseau SARAPP. En effet l'ouverture, tant en termes d'offre de formation que de services, est la condition essentielle de sa pérennité. Le service rendu est ainsi plus complet, la mutualisation de l'offre de formation permettant de couvrir des besoins plus élargis.

L'intégration d'une part du réseau SARAPP dans ce réseau FOAD, contribue à son développement dans la mesure où le Conseil Régional Midi-Pyrénées organise, via ses relais territoriaux, la diffusion sur l'ensemble du territoire de l'information sur l'existence de ce réseau et les possibilités qu'il offre aux différents opérateurs.

Opérations de communication : 2008/2009 a été la deuxième année de fonctionnement du réseau des points d'accès à la FOAD, un comité de pilotage composé de chaque représentant régional des partenaires du réseau se réunit à raison de deux fois par trimestre.

Afin de communiquer sur ce dispositif, le Comité de Pilotage a décidé en 2008 d'organiser des réunions locales multi partenariales dans chaque département.

Ainsi 8 réunions ont été organisées en 2008, le GIP/FCIP était présent à l'ensemble des réunions qui avaient pour objet de présenter à l'ensemble des animateurs du réseau FOAD le fonctionnement et l'offre de formation de chaque réseau et d'envisager les modalités de fonctionnement du réseau FOAD. Une centaine de personnes a participé à ces réunions (animateurs de chaque réseau partenarial, représentants des bureaux territoriaux et des maisons communes emploi formation, élus locaux...). Suite à ces réunions de nouveaux chantiers en termes de communication vont être menés notamment la réalisation d'outils de communication comme une plaquette pour l'ensemble du réseau FOAD ; la réflexion autour de la création d'un portail FOAD est engagée.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre pour communiquer sur le réseau FOAD et ses finalités, avec la présence d'un ou de plusieurs points d'accès sur le territoire concerné par l'action de communication. Ainsi, chaque point SARAPP du réseau FOAD a organisé en 2008-2009 une action de communication sur son point (petit déjeuner « présentation réseau FOAD », soirées portes ouvertes, articles de presse...)

Diversification de l'offre de formation/formations partenariales : le réseau propose depuis janvier 2009, une offre de FOAD sur « **les habilitations électriques** ». L'organisme de formation intervient à distance pour les 2/3 de la formation (2 jours) et un regroupement d'une journée est organisé. Cette formation est réglementaire, elle s'adresse à toutes les personnes qui, dans le cadre de leur activité professionnelle, doivent intervenir sur ou à proximité d'une installation électrique.

Le réseau propose depuis octobre 2008 une offre s'adressant à un public spécifique (pharmaciens) dans les domaines de la physiopathologie et des thérapeutiques (**5 modules thématiques sont disponibles**). Ces formations sont réalisées à distance par l'AFPM / UPS qui est responsable du recrutement des bénéficiaires. 173 personnes ont été concernées par ce dispositif en 2008/ 2009.

III./ Actions en lien avec la 3ème orientation du PRDF

Permettre aux jeunes élèves et étudiants en formation initiale de compléter leurs compétences par l'ouverture à l'international.

Dans le cadre de la politique de la Commission Européenne de formation tout au long de la vie, une politique académique volontariste visant à développer la mobilité européenne et internationale des jeunes en formation est poursuivie. Cette mobilité s'inscrit dorénavant dans tous les parcours de formation des élèves.

L'ouverture européenne et internationale constitue un axe fort du projet académique 2005-2008.

Les objectifs visés sont :

- développer la mobilité de tous et en particulier des élèves et étudiants en formation professionnelle du CAP au BTS, afin de créer un sentiment profond de citoyenneté européenne
- faciliter l'insertion sociale et professionnelle en Midi-Pyrénées mais également au sein de la communauté européenne.

Développer et ou renforcer les partenariats avec :

- la Commission Européenne,
- les agences européennes « Socratès Leonardo de Vinci » en particulier l'agence « française » sise à Bordeaux,
- l'euro-région « Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, Aragon, Catalogne et les Baléares »
- le Conseil Régional
- la Mairie de Toulouse (secteur international)
- les services déconcentrés de l'Etat (Préfecture de Région, DRTEFP, DRDF, ...)
- les dispositifs académiques (CLEE, Relait Mip ...)

Aider les équipes pédagogiques des lycées des métiers labellisés à organiser les relations à l'international et notamment les sections européennes.

Créées en 1992, leur nombre n'a cessé d'augmenter. Un effort a été effectué dans l'académie vers les lycées professionnels : à ce jour 74 sections européennes sont ouvertes et opérationnelles.

La multiplication des échanges, axe fort des sections européennes permet aux élèves de maîtriser une ou plusieurs langues vivantes, de favoriser le bilinguisme et également d'approfondir les connaissances sur la culture des pays étrangers.

Lancement du programme « attestation Europass mobilité », sorte de reconnaissance accordée par la Commission Européenne à toute personne effectuant une période de formation à l'étranger dans l'Union Européenne hors du pays où a lieu sa formation.

Grâce à une sensibilisation accrue de tous les établissements scolaires, le nombre d'attestation n'a cessé d'augmenter :

2007 : 617 attestations délivrées

2008 : 689 attestations délivrées

En accompagnement de l'attestation Europass, la Commission européenne a mis en place le portfolio Europass qui regroupe :

- le Curriculum Vitae européen,
- l'attestation Europass-mobilité (ex attestation Europass Formation),
- le supplément au diplôme (enseignement supérieur),
- le supplément au certificat (transparence dans l'enseignement et la formation professionnels)
- le portfolio des langues

Ce portfolio est reconnu par 31 pays. Les élèves et étudiants peuvent ainsi mieux faire état de leurs compétences et trouver ainsi facilitée l'insertion sociale et professionnelle.

Les jeunes en formation professionnelle doivent apprendre à être mobiles quel que soit le niveau de leurs diplômes. C'est ainsi que l'académie continue à encourager fortement les élèves et étudiants à se rendre dans d'autres pays européens voire hors Europe.

Pour cela, les étudiants de BTS exclus du programme Léonardo sont aidés par une bourse académique. Au nombre de 50 en 2007, 50 en 2008, elles sont au nombre de 55 en 2009 pour un montant de 500 € chacune. Le nombre de demandes ne cesse d'augmenter : 120 en 2007, 180 en 2009.

Dans le cadre de sa mission au titre de la Coopération Décentralisée, la Région a développé des partenariats pour quelques lycées notamment avec la région de Laval au Québec.

Ainsi une subvention est accordée depuis 2008 et pour trois ans à deux lycées du Tarn. Cette subvention doit leur permettre de mettre en place des actions éducatives pérennes dans le domaine de la diététique et de la sécurité alimentaire pour le Lycée La Borde Basse et dans le domaine de l'ortho prothèse pour le lycée Anne Veaute : échanges de professeurs, stages d'étudiants, accueil d'élèves de cette région ...

L'académie apporte un complément à cette subvention en octroyant systématiquement chaque année, sur la durée de la convention, la bourse régionale de mobilité aux étudiants qui partent effectuer leur stage dans cette région.

D'autres partenariats au service de projets structurants sont en cours avec :

- le Sénégal (régions de Thiès et de Saint-Louis),
- l'Egypte (Gouvernorat d'Alexandrie),
- le Maroc (régions de Marrakech),
- la Tunisie,
- le Vietnam.

Perspective de développement de la mobilité internationale des élèves et des étudiants.

Afin de pouvoir offrir de manière durable l'accès à tous les jeunes en formation professionnelle de Midi-Pyrénées à l'Europe, et donc favoriser leur insertion sociale et professionnelle, il est nécessaire d'apporter des financements complémentaires à ceux octroyés actuellement.

Un effort particulier pourrait être fait en créant par exemple une bourse régionale à la mobilité.

Pour cela, tous les acteurs de Midi-Pyrénées agissant autour de la relation école-entreprise et formation-emploi (Académie, Région, entreprises, partenaires sociaux) doivent réfléchir ensemble et inscrire ce projet dans le cadre de la politique économique régionale.